

Le développement de la main-d'œuvre, une réelle priorité?

Les organisations signataires s'inquiètent de constater que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est pratiquement absente de l'ordre du jour de la présente campagne électorale. Qui plus est, la question de l'emploi est également très peu à l'honneur, si ce n'est que pour annoncer des chiffres de création ou de perte d'emploi très contextuels. Certes, le taux d'emploi atteint aujourd'hui des niveaux historiques dans plusieurs régions et le Québec semble avoir bien résisté aux derniers soubresauts économiques. Les efforts conjugués des dernières années ont donné des résultats intéressants, particulièrement auprès des femmes. Cependant, même si la situation s'est quelque peu améliorée dans les dernières années, il reste encore beaucoup à faire en matière d'intégration en emploi des personnes plus éloignées du marché du travail.

À cet égard, en partenariat et en complémentarité avec le gouvernement, les syndicats, les entreprises privées et d'économie sociale, les organisations communautaires œuvrant dans les secteurs de l'employabilité, de la formation et du développement local sont des plus préoccupés par l'amélioration de l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi.

Ainsi, nous souhaitons par la présente recueillir la position des principaux partis politiques sur des enjeux déterminants en matière de développement économique, de développement de la main-d'œuvre et d'intégration en emploi.

- **Premier enjeu : Insertion et intégration en emploi des personnes sous-représentées sur le marché du travail**

Intervenant quotidiennement auprès des personnes laissées en marge de la société, les organismes communautaires œuvrant en employabilité ont conçu des programmes de formation et des outils de développement de la main-d'œuvre qui visent à soutenir et à accompagner ces personnes vers le marché de l'emploi et à s'assurer qu'ils y restent. Certains œuvrent même en aval, en offrant du soutien pour prévenir les pertes d'emploi. Ce faisant, ils s'impliquent activement dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et offrent une partie de la solution aux problèmes d'arrimage des compétences des personnes avec les besoins du marché du travail.

Nous souhaitons améliorer la situation des personnes sous-représentées sur le marché du travail et faciliter leur intégration en emploi. En plus des stratégies et politiques déjà mises en place, comment votre formation compte-t-elle s'y prendre pour améliorer la situation de ces individus?

- **Deuxième enjeu : Formation de la main-d'œuvre et alphabétisation**

Les chiffres du dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation, paru en décembre 2013, montrent bien l'importance de maintenir les adultes, même s'ils sont diplômés, dans un mode d'apprentissage continu. En effet, « parmi les personnes titulaires d'un diplôme universitaire, entre 26 % et 28 %, selon le domaine de compétence, n'atteignent pas le niveau suffisant [de compétence souhaitée pour fonctionner en société] ». De même, les résultats de la dernière enquête du Programme d'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) transmettent un message clair : la personne qui éprouve des difficultés avec l'écrit est plus à risque d'éprouver des problèmes de santé ou de se retrouver en situation précaire sur le marché du travail. L'enjeu du développement des compétences de base chez toutes les personnes adultes demeure donc entier.

Depuis la mise en œuvre de la première politique de formation continue et d'éducation des adultes, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer de la part du gouvernement du Québec un deuxième plan d'action qui ferait finalement suite au premier. Quels sont les engagements de votre formation politique à cet égard?

- **Troisième enjeu : Reconnaissance des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre comme partenaires de l'État**

Les organismes communautaires sont considérés, de diverses manières, comme des partenaires à part entière de l'État québécois dans le développement de la main-d'œuvre. Que ce soit, entre autres, par l'entremise de la Commission des partenaires du marché du travail, de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire ou du protocole de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires, le partenariat est une valeur fondamentale qui guide l'ensemble des mesures et services offerts aux personnes éloignées du marché du travail. Le cadre législatif québécois entourant la formation et le développement de la main-d'œuvre, permettant une implication financière des employeurs et accordant un rôle important aux organismes communautaires a d'ailleurs été reconnu lors du renouvellement de l'Entente sur le marché du travail.

Nous souhaitons voir le partenariat entre l'État québécois et nos organismes se solidifier et devenir porteur de grands projets. Votre formation a-t-elle des stratégies à proposer afin de renforcer et d'améliorer ce partenariat?

Nos organisations apportent une contribution importante au développement économique des régions du Québec, en soutenant les personnes avant, pendant et après la recherche d'un emploi, le tout au grand bénéfice des entreprises, des personnes et des collectivités. Pour les organisations signataires et les centaines d'organismes qu'elles représentent, il importe plus que jamais de ramener et de maintenir ces questions au cœur des discussions politiques, de sortir des sentiers battus pour répondre adéquatement aux enjeux actuels.

Réseaux et organisations signataires :



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

